
ADMINISTRATION

Numéro : 10.38

Page 1 de 1

MEMBRES HONORAIRES DU
CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Adoption

Date :
1977-12-22

Délibération :
CU-169-4

Modifications

Date :
2007-11-05

Délibération :
CU-528-13

Article(s) :
1

1. Le Conseil de l'Université, sur recommandation du chancelier et l'agrément du recteur, peut nommer membre honoraire du Conseil de l'Université, tout ancien membre du Conseil de l'Université qui a rempli la fonction de chancelier de l'Université.
2. Le Conseil de l'Université, sur recommandation de son Comité de gouvernance, peut nommer membre honoraire du Conseil de l'Université, tout ancien membre du Conseil de l'Université qui a rempli plus d'un mandat.
3. Le titre est purement honorifique, mais son titulaire peut jouir des privilèges que l'Université détermine de temps à autre, notamment l'invitation à participer à des événements sous l'égide de l'Université de Montréal.